Département du Nord
Arrondissement de Lille
Ville de Villeneuve d'Ascq

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 3 novembre 2026

N° VA_DEL2026_233

Objet : Actualisation du tableau des emplois permanents et autorisation de recrutement par voie contractuelle sur certains emplois

L'an deux mille vingt-six, le 03 novembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Say SISOUVANNALATH, ayant donné pouvoir à Monir EL MOUNAOUI , Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Mohamed AIT KASSI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Ugo BERNALICIS, ayant donné pouvoir à Garance GUILLERET-GIVERS, Christian VANDEVELDE étant absent.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L311-1, L313-1, L.332-8, L.332-13 à L.332-14 et L.313-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la délibération du 29 septembre 2026 portant actualisation du tableau des emplois permanents et autorisation de recrutement par voie contractuelle sur certains emplois ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Conformément à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique, chaque emploi permanent de la commune a vocation à être occupé par un agent titulaire de la fonction publique.

Par dérogation à ce principe, l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, permet aux collectivités en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au bout de la

première année.

Par dérogation, l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, précise que des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et que le recrutement de fonctionnaires a été infructueux. Compte tenu de la spécificité de certains emplois et de l'anticipation nécessaire à leur pourvoi, il est demandé d'autoriser le recrutement par voie contractuelle pour 3 ans renouvelables, dès lors que les publications sur les emplois cités ci-dessous n'auraient pas permis de recruter un titulaire de la fonction publique ou un candidat inscrit sur liste d'aptitude. Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Il appartient donc au Conseil municipal de créer les grades à temps complet et non complet nécessaires au remplacement des anciens titulaires des emplois devenus vacants et de permettre le recrutement par voie contractuelle sur certains emplois.

Les grades non utilisés lors des futurs recrutements pour chaque emploi vacant seront supprimés en conseil municipal après avis du comité social territorial.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois permanents ;

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 12 octobre 2026, Il est proposé aux membres du conseil :

- de permettre la création de 30 grades listés en annexe 1 ;

- de permettre le recrutement d'agents par voie contractuelle sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique pour certains emplois listés en annexe 2. Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée;

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, dans le respect de la procédure recrutement, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles pour les effectifs de la présente délibération. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;

- de permettre le recrutement d'agents par voie contractuelle sur le fondement de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, pour les emplois tels que fixés dans l'annexe 1 de la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi ;

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Mohamed AIT KASSI, Ugo BERNALICIS, Antoine MARSZALEK, Garance GUILLERET-GIVERS s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 6 novembre 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20261103-230809-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 5 novembre 2026

Annexe 1 : Création de grades

Emploi	Temps de travail hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Nombre
Officier d'état civil	Temps complet	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1
Gestionnaire administratif	Temps complet	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	1
Agent de médiation sociale et culturel	Temps complet	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1
			Adjoint administratif principal de 2ème classe		1
			Adjoint administratif		1
Agent d'animation référent adulte	Temps complet	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe	B	1
			Animateur principal de 2ème classe		1
			Animateur		1
		Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe		1
			Adjoint d'animation		1
Animateur	Temps complet	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe	B	1
			Animateur principal de 2ème classe		1
			Animateur		1
		Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe		1
			Adjoint d'animation		1
Adjoint au chef de service (2)	Temps complet	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	B	1
			Rédacteur principal de 2ème classe		1
			Rédacteur		1
		Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe		1
			Animateur principal de 2ème classe		1
			Animateur		1
		Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1
			Adjoint administratif principal de 2ème classe		1
			Adjoint administratif		2
		Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 1ère classe		1
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe		1
			Adjoint d'animation		1
Total					30

Annexe 2 : Emplois permanents ouverts à la voie contractuelle

Emploi	Service d'affectation	Temps de travail hebdomadaire	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Missions
Contrôleur espaces publics	Voirie - Propreté	Temps complet	C	Agent de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Suivi et contrôle de la propreté des espaces publics Communication, relation à l'usager Participer à la viabilité hivernale
				Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe	